

Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2006

du 7 décembre 2005

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2005¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 281 647 000 francs de produits,
 - 33 937 000 francs de charges,
 - soit un bénéfice net de 247 710 000 francs, et
 - b. des investissements pour un montant de 2 930 000 francs,
- est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 29 novembre 2005

Le président: Rolf Büttiker
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 7 décembre 2005

Le président: Claude Janiak
Le secrétaire: Ueli Anliker

¹ Non publié dans la FF

Arrêté fédéral IV <bd> concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2006

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.02.2006
Date	
Data	
Seite	1569-1570
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 305

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.